

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 28 mai 2008

### **OBJET**

*de la Délibération*

\*\*\*\*\*

**ATTRIBUTION D'UN  
FORFAIT  
TRANSPORT-  
TELEPHONE AUX  
AGENTS  
RECENSEURS**

### *Date de convocation du Conseil Municipal*

22 mai 2008

*Date d'affichage* : 22 mai 2008

*Nombre de Conseillers en exercice* : 33

*Président de la Séance* : Monsieur LE ROCH, Maire

*Secrétaire de Séance* : Mademoiselle ORINEL

### *Etaient présents*

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

### *Absents ayant donné pouvoir*

Mme DORE-LUCAS à M. JARNO  
M. BAUCHER à M. LE DORZE  
Mme PESSEL à M. PARMENTIER  
M. LE BARON à M. MARCHAND

### *Absents*

# **ATTRIBUTION D'UN FORFAIT TRANSPORT-TELEPHONE AUX AGENTS RECENSEURS**

## **Rapport de Annie JEHANNO**

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel de la population organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ainsi, du 17 janvier 2008 au 23 février 2008, des agents recenseurs ont repéré les adresses à recenser et collecter les informations.

Afin d'accomplir cette mission, ces agents ont utilisé leur véhicule personnel et ont fait usage de leur téléphone personnel.

Pour les dédommager de leurs dépenses, il est proposé, comme chaque année, de leur attribuer une somme forfaitaire d'un montant de 100 €.

### **Nous vous proposons :**

- D'attribuer aux agents recenseurs recrutés pour le recensement de la population 2008 un forfait de 100 € destiné à couvrir leurs frais de transport et de téléphone.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 29 mai 2008**

**LE MAIRE**

**Jean-Pierre LE ROCH**